

## CAP-C des 27 et 28 février 2025

Après vérification du quorum cette deuxième CAP-C de l'année débute avec l'ordre du jour suivant :

- Lectures des différentes Déclarations Liminaires des différentes Organisations Syndicales (OS) (cf PJ) ;
- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Examen d'une demande de sanction disciplinaire d'exclusion définitive du service ;
- Examen d'une proposition de refus de titularisation ;
- Examen d'une demande de sanction disciplinaire de deuxième groupe ;
- Examen d'une demande de sanction disciplinaire de troisième groupe.

Concernant les trois demandes d'examens disciplinaires, les trois agents ont choisi de faire le déplacement en CAP-C afin d'assurer leur défense, accompagnés d'un défenseur de leur choix quand ils l'estimaient nécessaire.

L'examen du dossier de demande de sanction de 2ème groupe et la demande d'exclusion définitive de service a mobilisé respectivement 3 heures et demi et 4 heures de séance. Ce temps nécessaire, où la Présidente a laissé s'exprimer sans entrave à charge et à décharge l'ensemble des parties afin qu'une bonne compréhension des dossiers se fasse en toute transparence et dans le respect des droits de chacun.

L'administration de son côté a choisi de faire appel à différents experts afin d'apporter un éclairage complémentaire aux dossiers préalablement constitués. L'intervention d'expert a pu révéler des informations qui n'apparaissaient pas forcément dans certains dossiers.

Dans un des dossiers et pour le bon déroulement de la CAP-C des mesures de sécurité renforcée avaient été préventivement mis en place, complétées par une anonymisation des membres de la commission. En parallèle conformément à l'article 40 du règlement intérieur de la CAP-C, l'administration a notamment indiquée à la commission qu'un signalement au Procureur de la République avait été initié.



**DÉCLARATION  
LIMINAIRE**

**www.fnte.cgt.fr**



## **CAP-C des 27 et 28 février 2025**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour cette 2ème CAP-C de l'année, (Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des personnels de Catégorie C).

Tout d'abord, nous pouvons souligner une avancée majeure dans l'accès permanent des représentants des personnels au Fort de Montrouge à Arcueil pour préparer et participer aux multiples CAP-C. La détermination des services de la DRH-MD et la patience des Représentants des Personnels (RP) sur plusieurs mois, auront finalement abouti à cette issue favorable qui est loin d'être un luxe.

Autre actualité en cours, nous sommes toutes et tous Administration comme Organisations Syndicales (OS) en suspens concernant une potentielle nouvelle salle pour le déroulement des CAP-C. Une salle plus moderne, moins austère, mieux équipée et mieux connectée avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite est envisagée. Nous comptons sur un positionnement appuyé afin de bénéficier de cette nouvelle infrastructure dès que cela s'avérera possible.

La **CGT** demande une attention particulière sur le dispositif de recrutement sans concours surtout sur des postes demandant des compétences et des connaissances pointues disponibles immédiatement. Cela évitera parfois certains « gâchis » humains et financiers que nous pouvons retrouver in fine en CAP-C. Il en va de même pour le recrutement des personnes handicapées qui ont besoin d'un accompagnement spécifique et d'un aménagement de poste.

La DRH-MD a communiqué la note relative à la mise en œuvre de la campagne 2025 du versement du CIA au titre de l'année 2024. Comme pour la GIPA supprimée actuellement et dans un contexte de tension budgétaire un doute persistait sur le financement du CIA. La **CGT** a toujours soulevé le fait que le CIA pouvait disparaître à tout moment en rappelant que le montant versé n'a jamais été pris en compte pour le calcul de nos retraites et il n'a pas été non plus revalorisé depuis 3 ans. C'est pour cela qu'à l'époque déjà la **CGT** s'était opposée à cette mesure dès son projet et son application.

Nous ne pouvons parler de rémunération sans aborder la nouvelle loi de finance qui prévoit encore une fois des économies sur le dos des agents sous la forme d'une diminution des indemnités en cas d'arrêt de travail, ce qui une fois de plus stigmatise les agents de la Fonction Publique. Le « fonctionnaire bashing » s'enracine.

La **CGT** continue de demander l'intégration de toutes les primes dans le traitement (exemple CIA), le rétablissement de la prise en charge intégral du salaire en cas d'arrêt maladie et l'augmentation du point d'indice encore gelé sur 2025.

Concernant la retraite, le dernier rapport de la COR (Commission d'Orientation des Retraites) confirme une nouvelle fois que le système par répartition de nos retraites est bien géré et parfaitement équilibré dans les différentes simulations et projections sur le temps moyen/long. Toutes les attaques contre notre système n'ont qu'un seul but essayer de démontrer que seule la privatisation par capitalisation privée serait la solution. Et nous avons des exemples comme l'affaire ENRON aux Etats-Unis en 2003 où 45 000 épargnants ont perdu toutes leurs économies d'une vie destinées à leur retraite avec la perte globale de 1,2 milliards de dollars d'épargne retraite volatilisée en quelques jours. Les épargnants ont donc tout perdu et ont dû travailler jusqu'à la fin de leurs jours pour survivre. La **CGT** sera toujours opposée à ce type de financement. D'ailleurs faut-il déjà pouvoir épargner, car l'inflation grignote les marges de fin de mois. Pour la **CGT**, c'est toujours la retraite à 60 ans, en laissant la place aux jeunes quand c'est le moment.

Sans transition, évoluant aux ministères des Armées nous ne pouvons occulter la situation géopolitique internationale. Situation de plus en plus préoccupante même si des trêves fragiles semblent se profiler mais sans aucune garanties derrière. Avec des intentions possibles d'envois de troupes Européennes dans un pays qui pourrait intégrer l'espace Européen avant 2030, cela ferait rentrer et exposerait pleinement l'Europe dans le conflit Russo/Ukrainien en cas de nouvelle attaque Russe. Dans ce nouveau désordre mondial post COVID, l'économie de paix semble donc laisser la place à une économie de guerre décomplexée et humainement tragique sur tous les continents. Sans être naïf, la diplomatie Française longtemps reconnue à travers le monde comme étant une force d'influence de notre pays semble outrageusement délaissée au profit d'autres opportunités. En décidant de réintégrer l'OTAN en 2007 notre pays n'envisageait peut-être pas le scénario auquel nous assistons actuellement où le principal contributeur et la première puissance mondiale montre sa volonté de son désengagement brutal laissant un vide dont la nature a horreur. Sans nul doute les idées dangereuses finissent toujours par libérer une parole, qui libère des gestes peut équivoques, auxquels on ne devrait plus jamais s'habituer. Il ne s'agit pas non plus de brandir frénétiquement une tronçonneuse de la marque « populiste », car c'est un outil dangereux avec lequel il ne faut pas jouer, au risque de reproduire des catastrophes. Restons vigilants ensemble.

La **CGT** vous remercie de votre attention.